

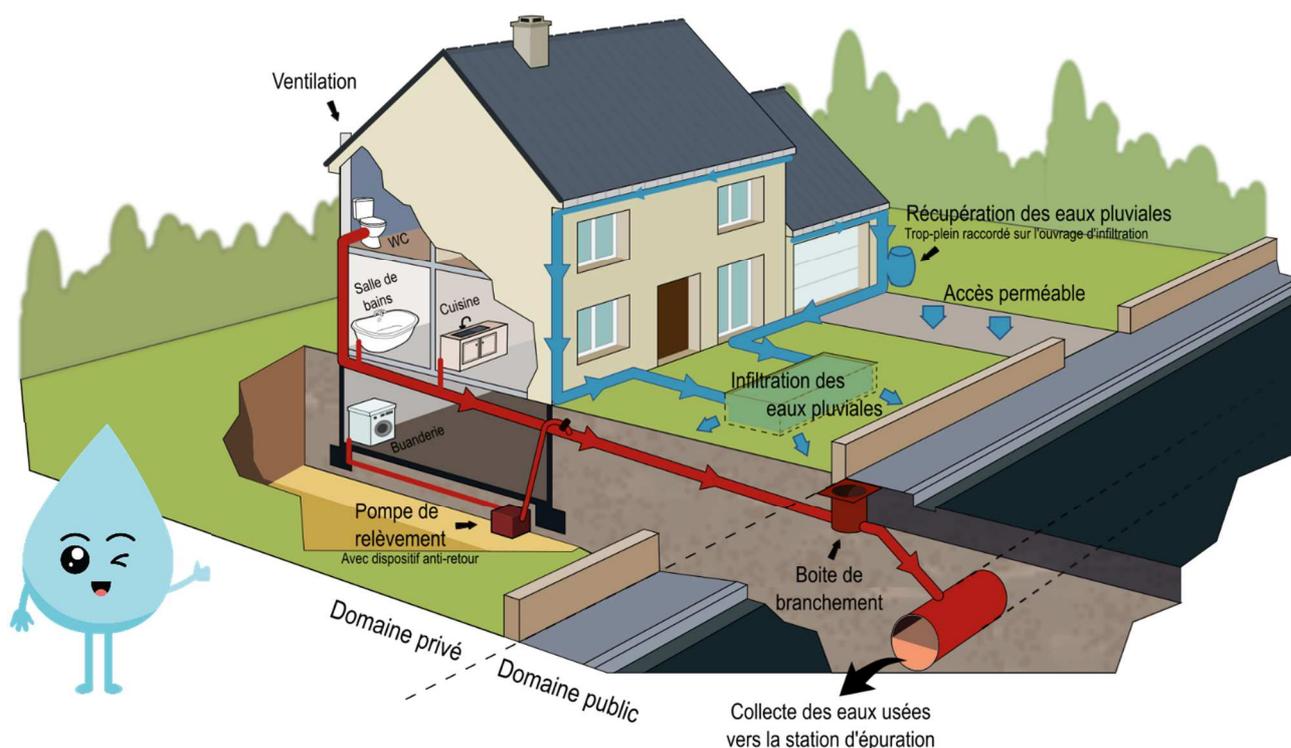


Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Dossier de demande d'autorisationpage 2
- Réalisation et contrôle des travaux pages 3 à 5
- Dossier de demande d'aides.....page 6
- Les aidespage 7
- Mentions relatives à la protection des donnéespage 8



PHASE 1 : DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION



Ce dossier permet la délivrance de **deux** autorisations nécessaires aux travaux de raccordement :

- Autorisation de la **Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin** pour le branchement au collecteur d'assainissement public,
- Autorisation du **gestionnaire de voirie** pour ouvrir la tranchée dans la voirie publique.



1) Compléter le formulaire n°1 « *demande de raccordement au réseau d'assainissement* ».

DOMAINE PUBLIC

2) Choisir une entreprise agréée. Il est conseillé d'en consulter plusieurs dans la liste des entreprises agréées afin de comparer les devis. Seule une entreprise agréée par la CALL peut intervenir sur le domaine public.

Faire compléter les formulaires n°2.a « *fiche technique du branchement en domaine public* » et n°2.b « *schéma de principe du branchement à réaliser* » par l'entreprise choisie.

DOMAINE PRIVE

3) Choisir une entreprise. Les travaux en domaine privé peuvent être réalisés par une entreprise du choix du demandeur ou par le demandeur lui-même.

Compléter la fiche technique « *gestion des eaux pluviales* ».

4) Faire compléter le dossier de demande d'autorisation de raccordement au réseau d'assainissement collectif par la mairie de la commune du branchement pour visa du cadre 2, formulaire 1.

Puis transmettre le dossier complété à :

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Service Police des Réseaux
21, rue Marcel Sembat - BP 65 – 62302 LENS Cedex
tél. 03 21 790 607
courriel : polreseaux@agglo-lenslievin.fr

PHASE 2 : REALISATION ET CONTROLE DES TRAVAUX EN PARTIE PUBLIQUE



Avant le démarrage des travaux, il faut être en possession de :

- L'autorisation de raccordement de la C.A.L.L.
- La permission de voirie délivrée par la commune ou l'unité départementale du Conseil Général, suivant le type de voirie.

DOMAINE PUBLIC

2.1) Lancement des travaux

Après réception de l'autorisation de raccordement et de la permission de voirie, l'entreprise agréée peut démarrer les travaux.

2.2) Contrôle des travaux.

Les démarches de contrôle s'effectuent avant le remblaiement de la tranchée. Elles reviennent à l'entreprise agréée qui doit convenir avec Veolia Eau, 48 heures à l'avance, d'une date de passage.

La bonne exécution des travaux en domaine public est transmise au demandeur par le service d'assainissement.

2.3) En fin de travaux, régler directement l'entreprise. Vérifier que la facture porte la mention « facture acquittée » avec le cachet et la signature de l'entreprise.



Le **contrôle** du branchement est **obligatoire et payant**. Il est effectué uniquement par la société CALLEA (Veolia Eau).

Ce contrôle s'effectue en 2 phases :

Phase 1 : Bonne exécution des travaux en partie publique, contrôle réalisé en tranchée ouverte (cf 2.2 ci-dessus)

Phase 2 : Contrôle de la partie privée. Il vous revient de recontacter Veolia (cf 3.2 page suivante)

PHASE 3 : REALISATION ET CONTROLE DES TRAVAUX EN PARTIE PRIVÉE



Avant le démarrage des travaux, il faut être en possession de :

- La notification de la bonne réalisation des travaux en domaine public

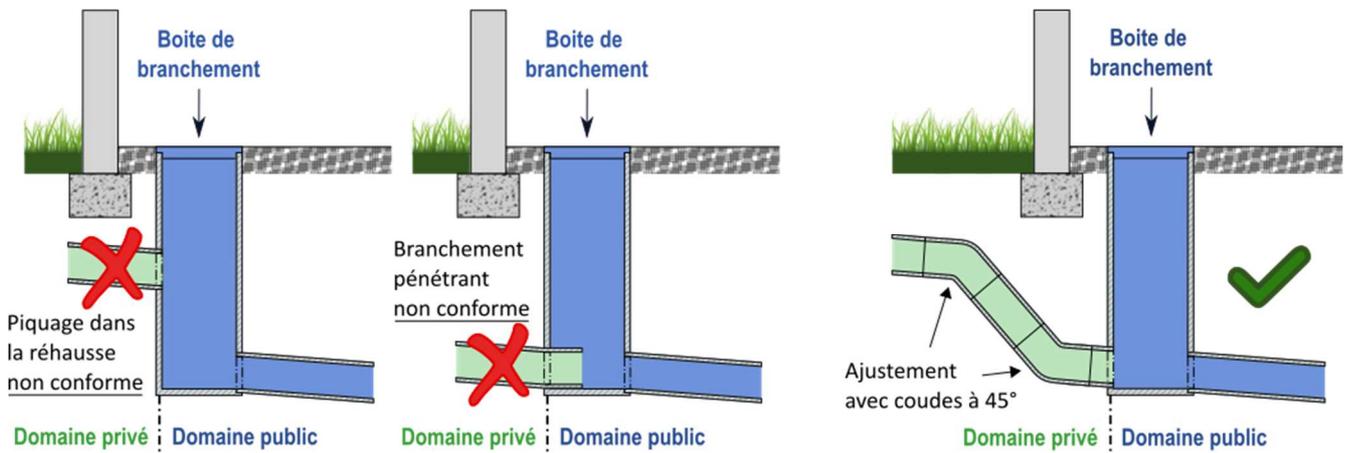
DOMAINE PRIVE

Après réception de la notification par le service d'assainissement de la bonne exécution des travaux de la partie publique, le demandeur peut démarrer les travaux en domaine privé.

Le raccordement des installations intérieures sur la boîte de branchement se fera nécessairement **au radier** (fond) de celle-ci, sans percement du fût et sans chute.

Installations non conformes

Installation conforme



Les installations devront se conformer aux dispositions du règlement sanitaire départemental pour éviter le reflux des eaux usées et pluviales d'égout public dans les parties privées.

En cas de dérogation à la gestion des eaux pluviales à la parcelle, les conduites d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales doivent être différentes.



En raison des **incertitudes** sur l'emplacement et la profondeur des réseaux sous domaine public, **le niveau définitif du radier de la boîte de branchement ne peut être assuré que lors de l'ouverture de la tranchée en domaine public.**

Par conséquent, il est nécessaire **d'attendre la fin des travaux en domaine public** pour effectuer ses travaux en domaine privé.

En fin de travaux, régler l'entreprise. Vérifier que la facture porte la mention « *facture acquittée* » avec le cachet et la signature de l'entreprise.

3.2) Contrôle des travaux

Le contrôle de bonne fin de travaux de raccordement est obligatoire.

En l'absence de ce contrôle, le raccordement sera considéré comme non conforme et le logement sera soumis à l'application de la pénalité prévue au titre de l'article L 1331-8 du code de la santé publique.

En fin de travaux, le demandeur prend contact avec le service d'assainissement aux coordonnées indiquées par la C.A.L.L. sur l'autorisation de raccordement, pour convenir d'une date de passage.

Le rapport de contrôle de conformité des travaux en domaine privé est transmis au demandeur par le service d'assainissement.



PHASE 4 : DOSSIER DE DEMANDE D'AIDES



Toutes les aides au raccordement sont gérées par la C.A.L.L. :

- Remboursement des **frais de contrôle** de la partie publique (habitation de plus de cinq ans)
- Subvention de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la **récupération** et/ou dans certains cas, l'infiltration des eaux de pluie.

4.1) Après réalisation de la totalité des travaux et obtention des certificats de contrôle de branchement, compléter et signer le formulaire n°3 « *Demande de subvention* »

4.2) Au formulaire n°3 complété, joindre un relevé d'identité bancaire (RIB), les factures acquittées* (cf. § 2.3 et 3.1, page 3 et 4) et le rapport de contrôle de conformité du branchement (partie privée).



NB : Les factures et le R.I.B. doivent être au nom du demandeur (celui qui paie les travaux).

4.3) Transmettre le dossier de demande d'aide à

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Direction Eau et Réseaux
21, rue Marcel Sembat - BP 65 – 62302 LENS Cedex
tel. 03 21 790 607
courriel : polreseaux@agglo-lenslievin.fr

NB : Le dossier de demande d'aide doit être déposé dans un délai maximum de deux ans après réception de l'autorisation de raccordement.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

	AUTORISATION RACCORDEMENT	DEMANDE DE SUBVENTIONS
- Formulaire 1	<input type="checkbox"/>	
- Formulaire 2.a	<input type="checkbox"/>	
- Formulaire 2.b	<input type="checkbox"/>	
- Fiche technique Gestion des eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	
- Formulaire 3		<input type="checkbox"/>
- RIB		<input type="checkbox"/>
- Facture <u>acquittée</u> pour travaux domaine public		<input type="checkbox"/>
- Rapport de contrôle de conformité du raccordement en domaine privé		<input type="checkbox"/>
- Facture(s) <u>acquittée(s)</u> pour travaux domaine privé		<input type="checkbox"/>

AIDES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Frais de contrôle du raccordement des eaux usées

Lorsque l'habitation a plus de cinq ans, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin rembourse les frais du contrôle obligatoire du branchement facturés par Veolia. Cette aide est réservée aux particuliers, à l'exception des sociétés, de quelque nature que ce soit (SCI...).

Limitation des rejets pluviaux et économies d'eau potable

Pour les habitations de plus de cinq ans qui ne bénéficient pas des aides de l'Agence de l'Eau visées à l'article 52 du règlement du service public d'assainissement, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin apporte une aide,

- pour la mise en place de dispositifs permettant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle ;
- et/ou pour la mise en place de dispositifs de récupération des eaux de pluies, en vue de leur réutilisation.

Le montant de cette aide est de 50 % du coût des travaux, plafonné à 240 € TTC par logement. Cette aide est réservée aux particuliers, à l'exception des sociétés, de quelque nature que ce soit (SCI...).

Les demandes d'aide doivent être formulées par écrit dans **l'année qui suit la fin des travaux.**

Le versement des aides de la CALL est subordonné à la vérification de la bonne exécution des travaux



MENTIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

1. Les informations recueillies au travers de ce formulaire sont collectées par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) 21 rue Marcel Sembat - BP65 - 62300 Lens Cedex, et sont nécessaires afin de permettre l'instruction de votre demande de branchement et la délivrance de l'autorisation correspondante, ainsi que pour les demandes d'aide au raccordement au réseau public de collecte.
2. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public au regard du e) de l'article 6 du RGPD.
3. Toutes les informations demandées via ce formulaire doivent obligatoirement être renseignées, les données recueillies sont indispensables à la gestion du service. Un formulaire ne comportant pas toutes les informations demandées ne pourra pas être traité.
4. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : services Assainissement, Eau Potable et Finances, entreprise réalisant les travaux de raccordement, fournisseurs des logiciels utilisés.
La CALL est susceptible de transmettre les données collectées à des organismes publics (tribunaux, autorité administratives...) si la loi ou les règlements l'exigent ou si elle reçoit injonction de le faire.
5. Les données sont conservées (en version papier et/ou numérique) pendant la durée nécessaire à l'exécution du service. À l'issue de l'exécution du service, celles-ci sont détruites ou archivées puis détruites conformément à la réglementation en vigueur. La CALL met tout en œuvre pour garantir la sécurité de traitement des données collectées.
6. Conformément à la réglementation, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant, du droit à la limitation d'un traitement vous concernant et du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Cadre 1 Demande à compléter par le propriétaire ou son représentant

Nom du demandeur :

Adresse actuelle

Rue :

Commune : Code postal :

☎ Téléphone :

@ Courriel :

Adresse du branchement à réaliser

N° de rue ou références cadastrales (si n° de rue inconnu) :

Rue :

Commune : Code postal :

- Branchement d'une construction neuve
- Branchement d'une habitation de plus de 5 ans
- Boîte de branchement existante

Je soussigné reconnais avoir pris connaissance du règlement du service public d'assainissement et des mentions relatives au règlement général sur la protection des données (obligatoire)

À le

Signature

Cadre 2 Partie à remplir par les services de la mairie



Les services de la mairie donnent leur avis sur la présente demande,

- avis favorable
- avis défavorable

Cachet de la mairie

le

Signature

et établissent la permission de voirie si voie communale.

FICHE TECHNIQUE DU BRANCHEMENT EN DOMAINE PUBLIC

À remplir par l'entreprise agréée choisie par le demandeur

Adresse du branchement à réaliser

Nom du demandeur :

Rue :

Commune : Code postal :

Entreprise agréée :

Représentant de l'entreprise ayant rempli les formulaires 2a et 2b (*personne à contacter pour tout échange technique*) :

☎ Téléphone :

@ Courriel :

Type de branchement : Eaux usées Eaux pluviales

Eaux usées et eaux pluviales ⁽¹⁾

Type de réseau : Réseau unitaire ou eaux usées

Réseau eaux pluviales

Nombre de branchement(s) :

Date prévue de réalisation du raccordement :

Remarques particulières :

.....

À....., le
Cachet de l'entreprise

¹ En cas de raccordement des eaux pluviales sur réseau séparatif, remplir deux formulaires 2.b, un pour le collecteur eaux usées, un pour le collecteur eaux pluviales

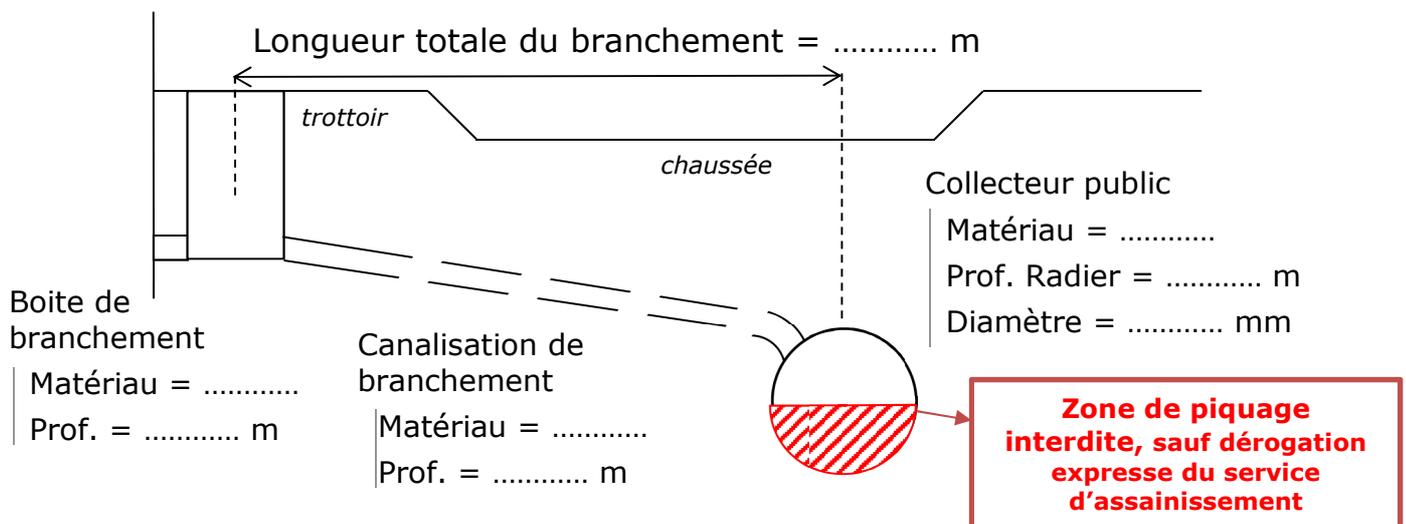
SCHEMA DE PRINCIPE DU BRANCHEMENT A REALISER

À remplir par l'entreprise agréée choisie par le demandeur

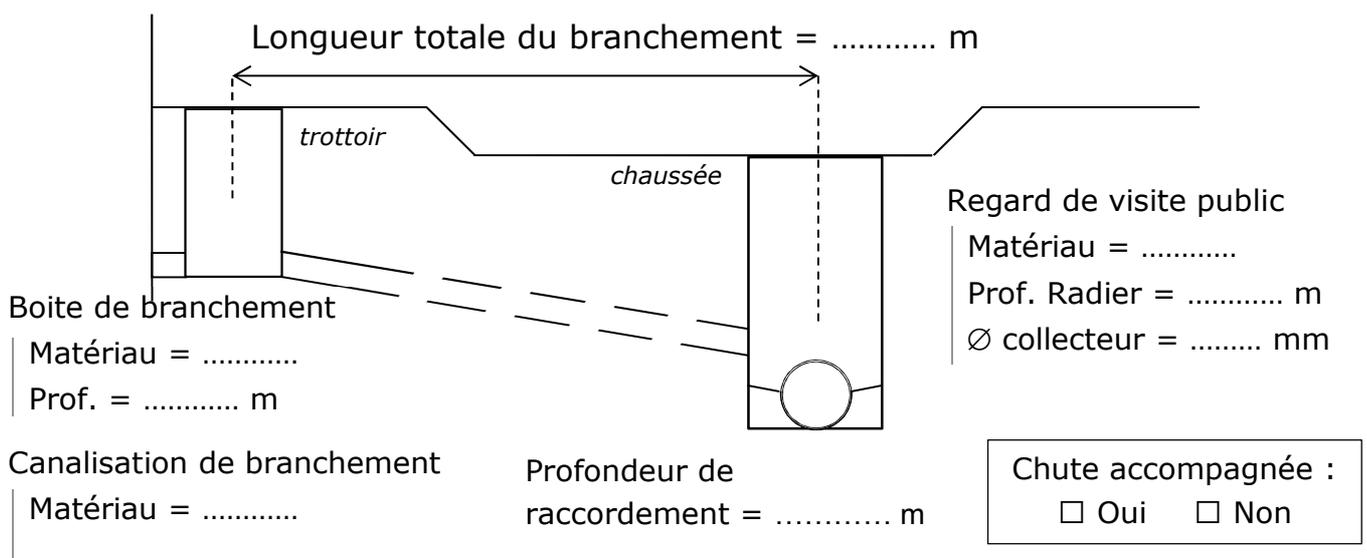
Adresse du branchement à réaliser

Nom du demandeur :
 Rue :
 Commune : Code postal :

Vue en coupe du branchement sur collecteur



Vue en coupe du branchement sur regard de visite



À....., le
 Cachet de l'entreprise

FICHE TECHNIQUE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Gestion des eaux pluviales par :

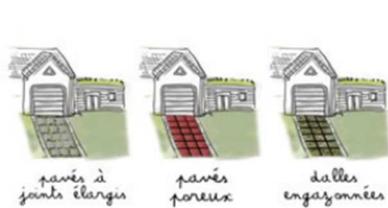
Infiltration

Rejet sur voirie

Rejet au réseau

Si infiltration, décrire le dispositif :

Exemples de dispositifs d'infiltration :*



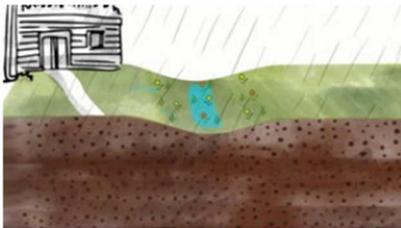
LES SOIS PERMÉABLES



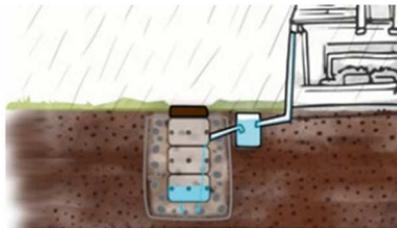
La toiture végétalisée



La tranchée drainante



La noue



Le puits d'infiltration



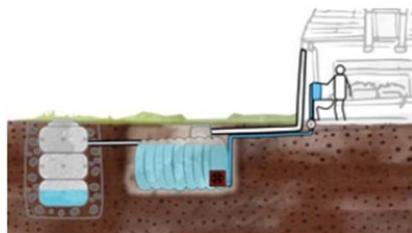
Le jardin de pluie

Disposez-vous d'un dispositif de récupération des eaux pluviales ?

Oui

Non

Exemple de dispositifs de récupération :*



La cuve de récupération



Le récupérateur d'eau

À....., le.....

Signature du demandeur
(celui qui paie les travaux)

* Les images sont tirées de vidéos développées par l'ADOPTA vous expliquant comment mettre en œuvre ces techniques. Retrouvez plus d'informations sur le site de l'ADOPTA : www.adopta.fr/nos-ressources/

DEMANDE D'AIDES

Adresse du branchement réalisé

Nom du demandeur :

Rue :

Commune : Code postal :

CADRE A – POUR LES HABITATIONS DE PLUS DE CINQ ANS

- J'ai réalisé des travaux de raccordement au réseau d'assainissement en domaine public et je sollicite l'aide de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

Je soussigné atteste sur l'honneur que mon habitation a plus de cinq ans.

À....., le.....

Signature

CADRE B - POUR LES HABITATIONS DE PLUS DE CINQ ANS QUI N'ONT PAS BENEFCIE DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU

- J'ai réalisé des travaux de traitement partiel ou total des eaux pluviales issues de mon habitation et je sollicite l'aide de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

Je soussigné atteste sur l'honneur que mon habitation a plus de cinq ans et que je n'ai pas touché d'aides de l'Agence de l'Eau pour la gestion des eaux de pluie.

À....., le.....

Signature

Montants à prendre en compte (cadre destiné à la CALL – ne pas remplir)	
Montant des travaux	
Montant de l'aide	



Rappel des pièces à joindre :

RIB, présent formulaire, factures acquittées en domaine public et/ou en domaine privé, contrôle de conformité du branchement